Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/04 – Réhabilitation et sécurisation de l'Hôtel de Ville – compte rendu annuel 2025 de la SPL AGATE

Rapporteur : M. Frédéric COURRENT

1. Aspects juridiques

VU les lois du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Marguerittes désignant la SPL AGATE en qualité de mandataire en date du 14 juin 2023 ;

VU la convention de mandat entre la SPL AGATE et la commune de Marguerittes en date du 12 juillet 2023 ;

2. Eléments de contexte

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

Par courrier du 18 juin 2026, la Société Publique Locale (SPL) AGATE a transmis à la mairie le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025 concernant le mandat d'études et de travaux pour la réhabilitation de la mairie.

Ce document doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il se présente en résumé comme suit :

PRESENTATION DE L'OPERATION

– rappel du programme et des objectifs de l'opération

Pour faire suite à une première phase de travaux en 2021 visant à l'amélioration thermique et énergétique de l'hôtel de ville, la commune de Marguerittes souhaite aujourd'hui réhabiliter sa mairie en vue de :

1. mettre en sécurité le pôle accueil, repenser l'accueil du public ;
2. mettre aux normes les locaux et revoir l'accessibilité de tous (public, agents, élus) ;
3. moderniser les conditions de travail des agents et des élus.

Le programme proche de 1 400 m² pourra également intégrer un bâtiment mitoyen « local Buisson » aux fins d'extension des locaux actuels.

Pour ce projet, la commune a souhaité s'entourer de partenaires techniques et financiers. Dans cet objectif, la commune a contractualisé avec la SPL Agate sous forme d'une convention de mandat. Le concessionnaire assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux concourant à l'opération prévus à l'issue d'une phase de diagnostic puis de programmation, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution.

Ce projet sera réalisé en deux phases :

- La plus urgente, réalisée en 2025 : réaménagement de l'accueil et des services d'état civil
- Dans un second temps : réhabilitation générale du bâtiment comprenant le réaménagement des étages et l'aménagement des combles

ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION AU 31/12/2025

– les dépenses réalisées

– Les études pré-opérationnelles : ..... **10 095€ HT**
(Études de sol, diagnostics bâtimentaire, géomètre...)

– Travaux..... **117 256€ HT**

- Honoraires sur travaux ..... **28 655€ HT**

– Travaux de VRD ..... **0€ HT**

– Honoraires de la société ..... **31 203€ HT**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

– Frais divers (frais AAPC, repro, ...) : ..... **990€ HT**

L'ensemble des dépenses réalisées au 31/12/2025 s'élèvent à : ..... 188 199€ HT
Dont 160 785,00€ HT en 2025.

POURSUITE DE L'OPERATION

– Dépenses à engager
- Etudes pré-opérationnelles (études de sol, études techniques, ...) ..... 25 905€ HT
- Honoraires sur travaux : ..... 360 295€ HT
- Travaux : ..... 2 192 744€ HT
- Travaux de VRD : ..... 65 000€ HT
- Honoraires de la société restant à percevoir ..... 106 286€ HT
- Frais divers : ..... 41 610€ HT

L'ensemble des dépenses prévisionnelles restant à réaliser s'élève à ..... 2 791 840€ HT
L'ensemble des dépenses prévisionnelles à terminaison s'élève à ..... 2 980 039€ HT

TRESORERIE

Conformément à l'article 23.4 de la convention de mandat, en 2025, aucune avance n'a été perçue en 2025 sur un montant total estimé à 500 000€ pour l'ensemble de l'opération.

3. Incidence financière

La présentation de ce compte rendu d'activités n'a pas d'incidence financière.

4. Décision

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » et 7 « abstentions » (Mme BOISSIERE DE CILLIA, M MICHEL, M GUILLEMIN, Mme REMOND, Mme COMMOY, M PONGE et Mme SAN ISIDORO :

:

Article 1 : **approuve** ce compte-rendu annuel à la collectivité au 31/12/2025 concernant la convention de mandat pour la réhabilitation et la sécurisation de l'hôtel de ville à Marguerittes et présenté par la SPL AGATE.

5. Annexe

Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2025 réhabilitation et sécurisation de la mairie

Pour extrait certifié conforme

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

CRAC
Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Au 31/12/2025

-

REHABILITATION DE LA MAIRIE DE MARGUERITTES

VILLE DE MARGUERITTES



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

Le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité concerne le mandat d'études et de travaux pour la réhabilitation de la mairie de Marguerittes.

Il a été établi conformément aux lois du 07 juillet 1983 et 08 février 1995 et conformément à l'article 22 de la convention de mandat.

Ce rapport vise à présenter à la ville de Marguerittes une description de l'avancement de l'opération, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée, et l'évolution des prévisions.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION 4

2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION 4

3. LA POURSUITE DE L'OPERATION 7

4. TRESORERIE 9

5. BILAN FINANCIER 10

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Rappel du programme et des objectifs du projet

La commune de Marguerittes souhaite réhabiliter sa mairie en vue de :

- Mettre en sécurité le pôle accueil et repenser l'accueil du public,
- Mettre aux normes les locaux et revoir l'accessibilité de tous (public, agents, élus),
- Moderniser les conditions de travail des agents et des élus.

Le programme proche de 1 400 m² pourra également intégrer un bâtiment mitoyen « local Buisson » aux fins d'extension des locaux actuels.

La commune de Marguerittes, actionnaire, suivant délibération du 07/12/2011 de la Société Publique Locale (SPL) AGATE a souhaité faire appel aux compétences de celle-ci pour faire réaliser, en son nom et pour son compte, les études et travaux de réhabilitation précités.

La commune de Marguerittes a défini le programme de cette opération et arrêté à la somme de **2 980 039 € HT** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette réhabilitation (hors Taxe d'aménagement).

Ce projet sera réalisé en deux phases :

- La plus urgente, réalisée en 2025 : réaménagement de l'accueil du public et des services d'état civil
- Dans un second temps : réhabilitation générale du bâtiment comprenant le réaménagement des étages et l'aménagement des combles



Mairie de Marguerittes

1.2. Rappel des dates clés

- Délibération du Conseil Municipal en date du 14/06/2023 approuvant la convention de mandat avec la SPL Agate
- Convention de mandat exécutoire depuis le 12/07/2023
- Délibération du Conseil Municipal n°2024/11/04 en date du 18/11/2024 approuvant le CRAC au 31/12/2023
- Délibération du Conseil Municipal n°2025/09/03 en date du 03/09/2025 approuvant le CRAC au 31/12/2024

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

LES DEPENSES REALISEES

ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Ces dépenses correspondent aux études nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage : étude de sol, études techniques, divers diagnostics qui s'avèreraient nécessaires.

En 2025, aucune dépense sur ce poste.

Le montant des dépenses constatées en 2025 s'élève à 0 €HT.
Le montant des dépenses constatées au 31/12/2025 s'élève à 10 095 €HT.

HONORAIRES SUR TRAVAUX

Ces dépenses correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonnateur SPS, aux frais de géomètre et aux divers honoraires de techniciens et BET nécessaires.

En 2025, les dépenses sur ce poste correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique pour la réalisation de la première phase de travaux, à savoir le réaménagement de l'accueil de la mairie.

Un premier marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec ATELIER DI NATALE pour un montant de 12500€HT. Ce marché a été résilié en raison de l'impossibilité pour ATELIER DI NATALE de poursuivre la phase réalisation.

Un nouveau marché de maitrise d'œuvre a été confié au groupement CETEX INGENIERIE / K2C BET pour un montant de 20950 €HT.

La mission de coordonnateur SPS a été confiée au cabinet SOCOTEC CONSTRUCTION pour un montant initial de de 1150,80 €HT porté à 2050,80 € HT après approbation d'un avenant de prolongation.

La mission de contrôle technique a été confiée au cabinet BUREAU VERITAS CONSTRUCTION pour un montant de 2100 €HT.

Le détail des dépenses en 2025 est le suivant :

- Groupement de maitrise d'œuvre K2C BET / CETEX : 24505 € HT
- SOCOTEC : 2050 € HT
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION : 2100 € HT

Le montant des dépenses constatées en 2025 s'élève à 22 759 €HT.
Le montant des dépenses constatées au 31/12/2025 s'élève à 28 655 €HT.

TRAVAUX

Ces dépenses correspondent aux travaux de réhabilitation du bâtiment.

A l'issue d'une consultation en procédure adaptée publiée le 13/01/2025 et après décision n°2025-01, les marchés de travaux suivants ont été attribués :

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

Lot	*Désignation*	*Titulaire*	*Montant € HT*	*Avenant € HT*	*Montant final € HT*
1	GO-Maçonnerie	COURET TP BATIMENT	22 746,00	1730,00	24 476,00
2	Menuiseries aluminium	BEDOS	15 110,00	1405,00	16 515,00
3	Doublages Cloisons Faux-Plafonds	MATEU ET FILS	11 356,00	0	11 356,00
4	Sols souples	PAPERON PEINTURE ET SOLS	7400,00	0	7 400,00
5	Menuiseries intérieures bois	ATELIER DUCROT	9 225,00	433,53	9 658,53
6	Peinture Nettoyage	PAPERON PEINTURE ET SOLS	5 950,00	0	5 950,00
7	Mobilier	ATELIER DUCROT	17 500,00	0	17 500,00
8	Electricité	MONNIER	18 600,00	1343,30	19 943,30
9	CVC	JULLIAN	7 637,00	0	7 637,00
Total marchés de travaux attribués			**115 524,00**	**3 181,83**	**120 435,83**

Par ordre de service, il a été notifié aux entreprises le démarrage de la période de préparation de un mois et du délai d'exécution de quatre mois d'exécution à partir du 17/02/2025.

Les opérations préalables à la réception ont eu lieu le 05/06/2025. La décision de réception a été prononcée le 10/06/2025 fixant le démarrage du délai de garantie de parfait achèvement au 12/06/2025.

En 2025, le montant des dépenses liées aux marchés de travaux s'élève à **117 256 € HT**.

Le montant des dépenses constatées en 2025 s'élève à 117 256 €HT.
Le montant des dépenses constatées au 31/12/2025 s'élève à 117 256 €HT.

TRAVAUX DE VRD

Ces dépenses correspondent aux travaux de VRD et raccordements concessionnaires.

Aucune dépense sur ce poste en 2025.

Le montant des dépenses constatées en 2025 s'élève à 0 €HT.
Le montant des dépenses constatées au 31/12/2025 s'élève à 0 €HT.

HONORAIRES SOCIETE

Ces dépenses sont définies à l'article 21 de la convention de mandat et couvrent la coordination des études, la coordination et le contrôle de la réalisation des travaux définis dans la convention de mandat.

Le montant de la rémunération constatée en 2025 s'élève à 19 780 €HT.
Le montant de la rémunération constatée au 31/12/2025 s'élève à 31 203 €HT.

FRAIS DIVERS

Ces dépenses correspondent aux frais d'AAPC, de reproduction et autres frais divers.

Les dépenses sur ce poste correspondent aux frais de publication : AAPC pour la consultation des entreprises et avis d'attribution des marchés de travaux pour un montant total de 990 € HT.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

Le montant des dépenses constatées en 2025 s'élève à 990 €HT.
Le montant des dépenses constatées au 31/12/2025 s'élève à 990 €HT.

	ANNEE 2025 en € HT	CUMULÉ au 31/12/2025 en € HT
Etudes préopérationnelles	0	10 095
Honoraires sur travaux	22 759	28 655
Travaux de réhabilitation	117 256	117 256
Travaux de VRD	0	0
Honoraires Société	19 780	31 203
Frais divers	990	990
TOTAL DEPENSES	**160 785**	**188 199**

Le montant total des dépenses réalisées au 31/12/2025 s'élève à 188 199 € HT.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

3. LA POURSUITE DE L'OPERATION

LES DEPENSES A REALISER

ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Ces dépenses correspondent aux études nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage : étude de sol, études techniques, divers diagnostics qui s'avèreraient nécessaires.

Les dépenses provisionnées correspondent aux diagnostics structure et fluides, frais de géomètre complémentaires pour réaliser l'opération et sont conformes à la convention de mandat.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 25 905 €HT.
Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 36 000 €HT.

HONORAIRES SUR TRAVAUX

Ces dépenses correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonnateur SPS, aux frais de géomètre et aux divers honoraires de techniciens et BET nécessaires.

Les dépenses provisionnées sur ce poste sont conformes à la convention de mandat.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 360 295 €HT.
Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 388 950 €HT.

TRAVAUX

Ces dépenses correspondent aux travaux de réhabilitation du bâtiment.

Les dépenses provisionnées pour ce poste sont conformes à la convention de mandat.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 2 192 744 €HT.
Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 2 310 000 €HT.

TRAVAUX DE VRD

Ces dépenses correspondent aux travaux de VRD et raccordements concessionnaires.

Les dépenses provisionnées pour ce poste sont conformes à la convention de mandat.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 65 000 €HT.
Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 65 000 €HT.

HONORAIRES SOCIETE

Ces dépenses sont définies à l'article 21 de la convention de mandat et couvrent la coordination des études, la coordination et le contrôle de la réalisation des travaux définis dans la convention de mandat.

Le montant de la rémunération restant à percevoir est estimé à 106 286 €HT.
Le montant de la rémunération cumulée en fin d'opération est estimé à 137 489 €HT.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

FRAIS DIVERS

Ces dépenses correspondent aux frais d'AAPC, de reproduction et autres frais divers (y compris assurance dommage-ouvrage).

Les dépenses provisionnées pour ce poste sont conformes à la convention de mandat.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 41 610 €HT.
Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 42 600 €HT.

TOTAL DES DEPENSES A TERMINAISON DE L'OPERATION

	Restant à réaliser (€ HT)	Total prévisionnel à terminaison (€ HT)
Etudes pré opérationnelles	25 905 €	36 000 €
Honoraires sur travaux	360 295 €	388 950 €
Travaux	2 192 744 €	2 310 000 €
Travaux de VRD	65 000,00 €	65 000 €
Honoraires Société	106 286 €	137 489 €
Frais divers	41 610 €	42 600 €
TOTAL DEPENSES	**2 791 840 €**	**2 980 039 €**

4. TRESORERIE

L'article 23.4 de la convention de mandat prévoit une avance initiale de 500 000 €.

- La SPL Agate a fait une demande d'avance partielle de 50 000 € en avril 2024, perçue en juin 2024
- La SPL Agate a fait une deuxième demande d'avance partielle de 20 000 € en novembre 2024, perçue en décembre 2024

Le solde de l'avance sera demandé en 2026 et 2027 avant le démarrage des travaux de la phase 2.

L'avance sera restituée à la collectivité en fin d'opération conformément aux dispositions prévues dans la convention de mandat.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

5. BILAN FINANCIER

CR 2670 MANDAT ETUDE ET TRAVAUX REHAB MAIRIE
Mandat - Constaté HT - Arrêté au 31/12/2025
00077 CRAC 2025 [31/12/2025]

		Bilan	2023	2024	2025			Bilan
	Intitulé	Approuvé	Année	Année	Année	Cumul	Au delà	Nouveau
	DEPENSES	**2 980 039**	**4 750**	**22 664**	**160 785**	**188 199**	**2 791 840**	**2 980 039**
A	Etudes Préopérationnelles non	35 999		10 095		10 095	25 905	36 000
B	Autres études non							
D	Acquisitions Foncières:							
E	Travaux préparatoires / Mise							
F	Travaux	2 310 001			117 256	117 256	2 192 744	2 310 000
G	Travaux de V.R.D.:	65 000					65 000	65 000
H	Mobilier / Equipement							
J	Imprévus							
K	Honoraires sur travaux:	388 950		5 896	22 759	28 655	360 295	388 950
L	Honoraires sur équipement							
P	Frais de communication /							
R	Honoraires Société	137 489	4 750	6 673	19 780	31 203	106 286	137 489
S	Frais divers:	42 600			990	990	41 610	42 600
Y	Frais Financiers:							
	RECETTES	**2 980 039**	**4 750**	**15 468**	**163 208**	**183 426**	**2 796 613**	**2 980 039**
A	Cession de terrains:							
C	Participations Collectivités							
D	Autres produits:	2 980 039	4 750	15 468	163 208	183 426	2 796 613	2 980 039
D070	Remboursements du mandant	14 945		14 945	137 278	152 223	390 476	542 699
D071	Facture Honoraires de	2 965 094	4 750	523	25 930	31 203	2 406 137	2 437 340
E	Subventions:							
Y	Produits financiers:							
	FINANCEMENT			**70 000**	**-31 701**	**38 299**	**-38 299**	
	AMORTISSEMENTS	**500 000**			**31 701**	**31 701**	**468 299**	**500 000**
	MOBILISATIONS	**500 000**		**70 000**		**70 000**	**430 000**	**500 000**
	RESULTAT			**-7 196**	**2 423**	**-4 773**	**4 773**	

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_04-DE

19 rue Trajan
CS 30001
30035 Nîmes cedex 1
T. 04 66 84 06 34 - F. 04 66 84 05 47
contact@spl-agate.com
www.spl-agate.com

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769